



## *Pour une alternative syndicale*



### **Réponse du PAS 38 -UdAS**

Bonjour,

nous avons été interpellés au même titre que les autres syndicats de l'Isère par les collègues de plusieurs écoles sur le thème de la refondation en général, et plus particulièrement sur celui des rythmes scolaires.

Ces demandes étaient parfois accompagnées d'une exhortation (voire d'une injonction) à un appel à lancer un mot d'ordre de grève.

Sur ce dernier point, la ligne du PAS38 est (et a toujours été) la suivante : "Le PAS, c'est toi !" Point n'est besoin d'un appel pour se mettre en grève, dès lors qu'un préavis a été déposé, chacun est seul responsable de ses décisions.

Sur le fond, la position du PAS38 est la suivante :

Nous partageons votre colère car la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires est vraiment catastrophique.

Mais nous ne nous alignons pas sur le repli statutaire et corporatiste que sous-entend votre expression.

Nous pensons qu'il est possible de concilier les intérêts des personnels enseignants avec ceux des élèves qui nous sont confiés.

La remise en question de la semaine de quatre jours est pour nous une très bonne chose. Tout comme le développement de partenariats locaux pour favoriser l'harmonie de la journée scolaire et périscolaire. Pour nous la première revendication est le besoin de temps et d'une vision globale pour préparer la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans la sérénité, car elle concerne toute la société. Vouloir changer les rythmes scolaires sans réfléchir à ceux des adultes (entre autres par la réduction du temps de travail) est une impasse et ne peut qu'aboutir à de stériles oppositions de revendications professionnelles. Vouloir changer les rythmes scolaires sans prévoir une relance de l'aide de l'État aux associations, partenaires naturels du périscolaire, ne peut qu'aboutir à une prise en charge bâclée du temps libéré, quel que soit la bonne volonté des personnels communaux. Vouloir changer les rythmes scolaires sans toucher aux vacances d'été trop longues c'est limiter fortement les marges de manœuvre.

Imposer partout ou presque le mercredi alors que l'utilisation du samedi est meilleure en termes de chronobiologie est incohérent. Tout comme l'éternelle idée d'imposer les mêmes rythmes à 3 ans et à 10 ans, qui plus est, vous avez raison de le dire, dans des classes surchargées. Tout comme l'idée de changer le cadre des rythmes sans toucher aux contenus de programmes trop lourds et trop élitistes. Tout comme la volonté de la DASEN d'imposer les mêmes horaires à toutes les écoles de l'Isère, ce qui est contraire à la prise en compte des contextes locaux.

Mais la DASEN n'a pas le pouvoir d'imposer un seul modèle de fonctionnement à toutes les écoles de l'Isère alors même que les textes ministériels en prévoient plusieurs ! Tout au plus peut-elle proposer pour le département un mode d'organisation qui ne peut pas être obligatoire.

On peut être souple et revendiquer une réflexion globale sans casser les statuts et sans ruiner nos intérêts professionnels !

La pression imposée sous forme d'une aide financière pour la seule année 2013 aux communes ou communautés de communes si elles s'engagent pour la rentrée 2013 avant le 1er mars (et même avant le 8 février en Isère si la DASEN ne change pas d'avis) empêche la construction réfléchie des aménagements souhaitables.

Le report au 31 mars qui apparaît dans le décret du 26 janvier permet donc un temps pour la concertation.

Le fait que le conseil d'école ne soit pas consulté aurait été indigne. Ignorer l'avis des enseignants mais aussi celui des parents d'élèves aurait fait d'une concertation un "trompe l'œil".

Mais la mention du conseil d'école dans le décret remet l'expression de la parole des enseignants et de celle des parents dans le processus de concertation, ce que nous ne cessons de revendiquer : à nous d'être présents !

La société civile n'est pas ennemie des enseignants, des initiatives citoyennes peuvent enrichir l'école.

Mais il n'est pas vrai d'affirmer que l'on va travailler davantage si la réforme est appliquée. Le rallongement de la pause méridienne permet de se concerter, de préparer, de corriger, et même de faire de l'APC (que nous condamnons comme l'aide personnalisée, ce qu'il faut ce sont des postes de RASED, bien d'accord avec vous). Ces différentes tâches seront donc allégées après 16 h 30. Donc les frais de garde du soir diminueront. Le déplacement supplémentaire du mercredi est surtout un problème pour ceux qui habitent loin de leurs écoles : ce sont les règles du mouvement qu'il faut revoir.

Il ne nous est pas possible de nous accrocher à une semaine de quatre jours qui nous a été imposée en force et que nous avons condamnée en 2008 et sans cesse depuis car très opposée aux intérêts des enfants comme à ceux des équipes pédagogiques.

Bien entendu la mise en œuvre déplorable de la réforme des rythmes scolaires fausse le débat.

Voilà nos raisons de ne pas être contents du tout. Nous militons pour les 9 demi-journées, mais avec du temps et de la globalité pour réussir cette réforme.

A votre écoute,

*Le PAS 38*

